

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 2 septembre 2013 à 19h00, au bureau de la ville, 1048, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENTS: Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Réfection du ponceau Rinfret (376).
4. Suivi du dossier Baie-des-Maher;
5. Demande de modification à la demande de transfert de la taxe d'essence;
6. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. O'Donnell déclare la séance ouverte à 19h00.

118-2013 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

Réfection du ponceau Rinfret (376)

Monsieur Patrice Towner de la firme Genivar remet aux membres du Conseil un document indiquant le résultat des ouvertures des soumissions quant à la réfection du ponceau Rinfret. Les soumissions déposées sont beaucoup trop élevés et certains éléments pourraient être retirés.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

On se pose des questions particulièrement sur l'organisation de chantier et la surveillance des travaux où les coûts semblent un peu trop élevés. Y a-t-il eu visite de chantier ?

Après explications, il est convenu de ne pas accorder de contrat en regard de ces soumissions et de refaire des plans et devis en retirant certains éléments et en ajoutant d'autres travaux de réfection de route et de ponceaux, excluant le pavage pour lequel on fera un autre appel d'offres. Par la suite, on pourrait retourner en appel d'offres afin de pouvoir effectuer ces travaux à l'automne.

Monsieur Towner fera une estimation de ces nouveaux travaux et nous transmettra le tout en début de semaine prochaine.

119-2013

Demande de modification à la demande de transfert de la taxe d'essence (TECQ)

Mme Vivian Viviers explique aux membres qu'elle a communiqué avec le responsable du Programme du transfert de la taxe d'essence qui nous indique qu'en principe on pourrait appliquer le TECQ sur les infrastructures sur présentation d'une nouvelle programmation des travaux accompagnée d'une résolution à l'effet que nous annulons le projet de la Baie-des-Maher pour l'application de ce volet du TECQ 2010-2013.

CONSIDÉRANT QUE le 15 juin 2010, le MAMROT informait Ville de Lac-Saint-Joseph qu'un montant de 389 511 \$ lui était attribué dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

CONSIDÉRANT QUE par la suite la Ville de Lac-Saint-Joseph a entrepris des démarches pour obtenir des plans et devis concernant la construction d'un réseau communautaire d'égout collecteur pour la Baie-des-Maher;

CONSIDÉRANT les coûts estimés d'environ 900 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la différence des coûts doit être acquittée par les propriétaires de la Baie-des-Maher, soit 47 personnes;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'appel d'offres, les soumissions étaient plutôt de l'ordre de 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts sont beaucoup trop élevés pour être assumés par 47 personnes et que la Ville recherche actuellement des solutions alternatives et a mis de côté ce projet pour le moment;

CONSIDÉRANT QUE lors des pluies diluviennes du 31 mai dernier, les infrastructures du Chemin Thomas-Maher ont subi de lourds dommages et qu'une partie de la route a dû être

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

réparée en urgence avec l'appui du Programme général d'aide financière du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2013, le ministère de la Sécurité publique confirmait avoir enregistré Ville de Lac-Saint-Joseph audit programme d'aide suite aux pluies abondantes survenues le 31 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces pluies diluviennes, certains ponceaux ont subi des dommages importants qui ne sont pas admissibles à ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR MICHEL CROTEAU ET IL EST RÉSOLU :

- QUE Ville de Lac-Saint-Joseph fasse une demande au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) afin que le montant attribué dans le cadre du Programme du transfert de la taxe d'essence, soit 389 511 \$ et qui devait servir au réseau collectif pour la Baie-des-Maher, soit plutôt versé pour la réfection de certains ponceaux dont celui du ponceau Rinfret qui a subi le plus de dommages, ainsi qu'à la réparations d'autres infrastructures municipales;
- QUE Ville de Lac-Saint-Joseph puisse entreprendre lesdits travaux à la fin septembre 2013 étant donné la condition des infrastructures et suivants les documents d'appel d'offres déjà soumis au SEAO;
- QUE Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à remettre sa programmation des travaux avant le 31 décembre 2013.

ADOPTÉ

120-2013

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h15.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire